

Cérémonie de présentation officielle du plus grand site Ramsar du
Monde Discours d'Accueil du Ministre de l'Environnement, de la
Conservation de la Nature et du Tourisme

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention RAMSAR,

Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la
Nature,

Messieurs les Membres du Comité de Gestion de l'Institut Congolais
pour la Conservation de la Nature,

Mesdames et Messieurs les représentants de partenaires au
développement,

Monsieur le Directeur National de l'ONG WWF,

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités.

C'est pour moi un réel plaisir de présider cette cérémonie de
présentation officielle du plus grand site Ramsar du monde.

Je voudrais à cette occasion, au nom du Gouvernement de la
République Démocratique du Congo et au mien propre, vous souhaiter
la bienvenue en cette terre hospitalière de la Ville-Province de
Kinshasa.

Que tous les partenaires impliqués de près ou de loin à l'organisation
de cette cérémonie trouvent ici les sentiments de profonde gratitude
de la population congolaise.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités.

Le Gouvernement Congolais veut officiellement inaugurer un nouveau site inscrit comme la plus grande zone humide du monde, selon la Convention de Ramsar sur les zones humides dont notre pays est partie contractante depuis le 15 septembre 1994. A ce jour, seulement deux sites en RDC sont reconnus sur l'échiquier international comme Zones Humides, à savoir, le Parc Marin des Mangroves et le Parc National de Virunga.

Ainsi, fort de 86.080 km² d'eau de surface qu'elle renferme la République Démocratique du Congo à travers mon Ministère a pris l'engagement d'augmenter le nombre des zones humides d'importance internationale et de définir la politique desdites zones après les inventaires à réaliser.

Cet acte confirme clairement la politique globale de conservation du Ministère qui veut ainsi concrétiser la volonté du gouvernement, conformément au code forestier promulgué par la Loi n° 0011/2002 du 29 août 2002 et plus spécialement en son article 14, d'étendre son réseau d'aires protégées à moins 15% du territoire national.

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités.

La création d'un nouveau site Ramsar s'avère indispensable vu les enjeux socio-économiques et environnementaux de cette problématique de l'eau. En effet, Il est important de rappeler que la République Démocratique du Congo détient au moins 50 % de la ressource africaine en eau douce, soit 8% des eaux douces du monde, incluant ses nombreuses nappes aquifères, ceci avec seulement 40 kms de zone littorale sur l'océan Atlantique, dont le bassin hydrographique n'a d'égal que le Brésil.

Avec un important débit hydrologique d'environ 40.000 m³/s à l'embouchure, la République Démocratique du Congo est traversée par

l'un des réseaux hydrographiques le plus dense au monde et la majorité des rivières affichent des régimes d'écoulement réguliers.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités.

La République Démocratique du Congo couvre 62% du Bassin du Congo et le fleuve Congo est le deuxième grand fleuve au monde après l'Amazone, et le premier en Afrique de par son débit régulier, conséquence de son large réseau d'affluents.

Avec l'inauguration de ce site, le gouvernement s'engage à poursuivre une gestion rationnelle des zones humides du pays. Nul n'est besoin de rappeler qu'il ne faut pas seulement protéger, mais surtout gérer de manière durable ces ressources en eau afin de garantir les retombées tangibles tant au niveau environnemental, que social, économique et politique.

Les zones humides fournissent non seulement des services environnementaux, mais elles constituent surtout des gardes fous contre la pauvreté, particulièrement en milieu rural où vivent près de 70% de ménages pauvres. C'est pourquoi, nous devons tous soutenir le développement des actions visant une gestion durable des ressources halieutiques pour un développement harmonieux de la pêche à travers ces zones humides pour les générations actuelles ainsi que pour les générations futures tout en maximisant les avantages socio-économiques pour la population.

Comme vous le savez bien, ces écosystèmes représentent une source essentielle de revenus et d'innombrables ressources naturelles pour les populations riveraines et peuvent devenir vitaux en cas de carence d'autres moyens de subsistance. Il s'avère donc impérieux de les protéger.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités.

Le gouvernement congolais a réalisé ce projet avec l'appui de l'Organisation Non Gouvernementale WWF, et du Secrétariat Exécutif de la Convention de Ramsar. Ce projet s'intègre dans une réserve naturelle récemment créée en République Démocratique du Congo grâce au financement de CARPE/USAID.

Le secrétariat de Ramsar et l'ONG WWF ont également soutenu mon Ministère dans la réalisation d'un inventaire rapide des zones humides du pays qui s'est avéré nécessaire étant donné que le gouvernement congolais ne dispose pas d'un inventaire exhaustif des massifs forestiers et d'autres zones ouvertes constituant le réseau le plus important des zones humides aussi bien au niveau national, continental qu'international.

Cet inventaire rapide va permettre d'avoir un état de lieux des zones humides de grande importance en République Démocratique du Congo et d'aboutir ainsi à une gestion durable et à une utilisation rationnelle de ces dernières au bénéfice des populations riveraines.

La nouvelle politique et la stratégie nationale de l'eau, qui sera publiée dans les mois à venir, prévoit d'ailleurs un système de gestion intégrée des ressources en eau, en général et des zones humides, en particulier.

Mesdames et Messieurs,

Distingués invités.

Malgré des efforts louables, le gouvernement congolais doit aujourd'hui relever le défi de développer et d'appliquer un système de gestion intégrée des zones humides. C'est une tâche lourde, difficile et laborieuse.

J'émets le vœu de voir la communauté internationale, en général et les partenaires au développement ici représentés, en particulier

continuer à accompagner la République Démocratique du Congo dans ses efforts de conservation et de gestion des zones humides disséminées à travers son territoire.

Je saisis cette occasion pour déclarer solennellement que la République Démocratique du Congo, notre pays, s'engage à poursuivre la mise en œuvre de la Convention de Ramsar, conformément aux recommandations issues de la 9^{ème} Conférence des Parties Contractantes, tenue à Kampala en novembre 2005.

Je vous remercie

